

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 21 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

11 Juin 1993

DATE D'AFFICHAGE

11 Juin 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints MM. BARON, BENOIT, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. TAP par M. BENOIT
Mme PARROU par M. HUGENDOBLER
M. MONNARD par Mme FONTAN
M. QUENTIN par Mme PELTIER

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE - LACOTTE -
MOULINEAU et REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CESSIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR AMENAGEMENTS DE VOIRIE RUE DES CENDRILLES-RUE DES PAQUERETTES-IMPASSE DES MERLES-RUE DES AMANDIERS

VOTE : UNANIMITE

En vue de procéder à des aménagements de voirie dans les

secteurs de MAINE ARNAUD, de MAINE GEOFFROY, Allée du CLOS DU MAINE, et plus particulièrement sur la Rue des CENDRILLES dans l'Impasse des MERLES, et dans la Rue des PAQUERETTES, il convient de régulariser des délaissés de voirie résultant d'arrêtés d'alignement de plusieurs parcelles.

C'est le cas, notamment, des parcelles appartenant à :

- Mme Jeanine AVESQUE, née BALLON	Section BN N° 333
- M. & Mme Robert MOREAU	Section BI N° 535
- M. Michel TRAIN	Section BO N° 257
- M. Serge MAIANO	Section BI N° 531
- M. Antoine HERNANDEZ	Section BI N° 529
- M. Guy GACON	Section BO N° 269
- M. Nhan NGUYEN	Section BO N° 271
- M. Yvon VILISQUES	Section BO N° 273
- M. Jean Pierre CHARRIER	Section BI N° 538
- M. Philippe DUSSIEU	Section BI N° 533
- M. Jean BOISSON	Section BI N° 540
- M. Jacques COLLOT	Section AT N° 446

De la division parcellaire, un document d'arpentage a été établi pour chaque propriétaire et, après concertation, les intéressés ont accepté le principe d'une cession gratuite de terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'acquérir à l'amiable, sous réserve de l'accord des propriétaires concernés, par voie de cession gratuite les parcelles de terrains détaillées ci-après et dépendant de la propriété de :

- Mme Jeanine AVESQUE, née BALLON	Section BN N° 333
-----------------------------------	-------------------

- | | |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------|
| pour une superficie de | 166m ² |
| - M. & Mme Robert MOREAU
pour une superficie de | Section BI N° 535
15m ² |
| - M. Michel TRAIN
pour une superficie de | Section BO N° 257
44m ² |
| - M. Serge MAIANO
pour une superficie de | Section BI N° 531
14m ² |
| - M. Antoine HERNANDEZ
pour une superficie de | Section BI N° 529
46m ² |
| - M. Guy GACON
pour une superficie de | Section BO N° 269
36m ² |
| - M. Nhan NGUYEN
pour une superficie de | Section BO N° 271
34m ² |
| - M. Yvon VILISQUES
pour une superficie de | Section BO N° 273
52m ² |
| - M. Jean Pierre CHARRIER
pour une superficie de | Section BI N° 538
8m ² |
| - M. Philippe DUSSIEU
pour une superficie de | Section BI N° 533
35m ² |
| - M. Jean BOISSON
pour une superficie de | Section BI N° 540
27m ² |
| - M. Jacques COLLOT
pour une superficie de | Section AT N° 446
41m ² |
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les actes d'acquisition, concrétisant les transactions, qui seront dressés à l'étude de Maître Bernard ROME de la SCP LANSAC sise 1 Boulevard de Cordouan BP 46 17204 ROYAN CEDEX
- de prendre en charge les frais et honoraires du notaire chargé de la régularisation de l'affaire
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 908.20 article 2101.0 du budget de l'exercice 1993

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,*

*Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,*

H. LE GUEUT

***Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales***

***le 29 Juin 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,***

H. THOMAS